

Conditions générales de location des bungalows

Domaine Le Boulac

Rue du bois 36

B-6941 IZIER - Durbuy

*Les conditions générales s'appliquent à la location et à la réservation
du Domaine Le Boulac*

Article 1 : Réservations

Le Domaine Le Boulac n'accepte que les réservations des personnes qui 18 ans ou plus.

Les réservations peuvent être effectuées par téléphone, par écrit ou par Internet. Le Domaine Le Boulac confirmera votre réservation dans les jours qui suivent. En cas de réservation par internet, la confirmation vous sera envoyée directement par e-mail.

Veuillez vérifier l'exactitude de cette confirmation après l'avoir reçue.

Si vous n'avez pas reçu la confirmation dans les 7 jours, veuillez nous contacter par téléphone au 0032-86 400 486 ou par e-mail à info@boulac.be. À défaut, la réserve ne peut être invoquée.

Le Domaine Le Boulac se réserve le droit d'annuler le contrat de location si les informations fournies sont incorrectes, dans la mesure où cela portera préjudice au Domaine Le Boulac.

Article 2 : Paiements

Le montant total de la location tel qu'indiqué sur le contrat de location doit être payé au moment de la réservation, sauf accord contraire et confirmé par écrit. Vous pouvez le faire en transférant le montant sur le compte bancaire BE95 1944 1535 0158 (BIC : CREGBEBB) au nom du Domaine Le Boulac . Votre réservation n'est définitive qu'après réception du paiement intégral.

Le Domaine Le Boulac se réserve le droit d'annuler le contrat de location si le paiement complet n'a pas été reçu 2 semaines avant le début des vacances. Dans ce cas, les frais d'annulation sont de 50% du loyer.

Article 3 : Qu'est-ce qui est inclus dans le prix de la location ?

Le prix de location de chaque bungalow comprend

- La location du bungalow pour la période en question
- Un paquet de bienvenue
- Eau, gaz et électricité
- Lit bébé et chaise haute sur demande

Non inclus dans le prix de la location

- Frais locaux € 1,00 par nuit p.p.
- Nettoyage obligatoire de la maison à € 75
- Le gaz et l'électricité seront réglés au départ en fonction de la consommation si le contact de location indique explicitement qu'ils ne sont pas inclus dans le loyer.
- Supplément animal de compagnie a € 5,00 par jour et un supplément nettoyage de € 18,50
- Linge de lit € 7,00 p.p.

Article 4 : Animaux de compagnie

Dans un certain nombre de bungalows, un animal de compagnie est autorisé. Cela doit être demandé lors de la réservation. Pour chaque animal domestique, 5,00 € par jour et 18,50 € pour le nettoyage supplémentaire seront facturés. Les animaux domestiques doivent être tenus en laisse à l'extérieur du bungalow et ne doivent pas déranger les autres clients.

Article 5 : Fumer, feux ouverts et feux d'artifice

Il est interdit de fumer dans les bungalows. Il est interdit de fumer et de faire du feu dans la forêt. Si vous ou vos invités fumez à l'extérieur, veuillez utiliser les cendriers fournis. Ceci afin d'éviter de polluer l'environnement dans le voisinage immédiat des bungalows.

Par temps sec et chaud, les barbecues peuvent également être interdits sur ordre des pompiers. Si tel est le cas, cela sera indiqué à la réception.

Il est interdit d'allumer des feux d'artifice dans et autour du bungalow ainsi que dans l'ensemble du parc, et ce à tout moment. Cette interdiction s'applique donc également à la nuit de la Saint-Sylvestre.

Article 6 : Respect de votre environnement

Nous partons du principe que vous traiterez la nature, les environs et les bungalows avec respect. Le stockage extérieur de marchandises n'est pas autorisé.

Il est interdit de déplacer les stocks appartenant au bungalow dans un autre bungalow.

Vous êtes toujours solidairement responsable des dommages dus à la casse et/ou à la perte et/ou à l'endommagement de l'inventaire.

Tout dommage doit être signalé immédiatement à la réception par le locataire et compensé sur place.

Article 7 : Heures d'arrivée et de départ

Le jour de votre arrivée, vous pouvez obtenir les clés de votre bungalow à partir de 15 heures à la réception.

Si vous ne pouvez pas arriver avant 17 heures le jour de votre arrivée, veuillez contacter le Domaine Le Boulac (0032-864 004 86). En consultation, des dispositions individuelles peuvent être prises.

En ce qui concerne le nettoyage final du bungalow, vous devez partir avant 10h30 le jour du départ.

Article 8 : Responsabilité

9.1 Le Domaine le Boulac représente les propriétaires de bungalows qui sont prêts à être loués, fait des réservations en leur nom, conclut des contrats de location en leur nom, et perçoit les loyers.

Domaine le Boulac n'est pas responsable de la qualité des bungalows ou de tout dommage et/ou blessure corporelle encourus ou causés par un séjour dans ou autour du bungalow ou du parc.

9.2 Le Domaine le Boulac n'est responsable que des dommages causés par une négligence grave ou une intention délibérée.

9.3 Ni le Domaine le Boulac ni le propriétaire du bungalow loué ne sont responsables des conséquences de la force majeure.

9.4 Domaine le Boulac n'est pas responsable pour vol, perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, pendant ou à la suite d'un séjour dans l'un des bungalows.

Le dysfonctionnement ou la mise hors service des équipements et installations techniques du parc.

9.5 Le locataire et ceux qui l'accompagnent sont solidairement responsables de toutes les pertes et/ou dommages subis par le Domaine Le Boulac et/ou tout tiers en conséquence directe ou indirecte de leur séjour, qu'ils aient été causés par leurs propres actions ou omissions ou celles de tiers présents dans le parc par leur faute, ainsi que de tous les dommages causés par tout animal et/ou propriété en leur possession.

9.6 Des frais supplémentaires peuvent être facturés en cas d'utilisation incorrecte du bungalow ou si celui-ci est laissé en mauvais état.

Nous vous conseillons de souscrire une assurance voyage et annulation.

Article 10 : Annulation

En cas d'annulation plus de 4 semaines avant le début du séjour, 30% du montant de la location sera dû, avec un minimum de 150 €.

En cas d'annulation dans les 4 semaines précédant le début du séjour, le montant total de la location sera dû.

En cas de résiliation prématurée du séjour, le montant total de la location est dû. Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation.

Article 11 : Règles et règlements

Vous et votre groupe êtes tenus de respecter le règlement intérieur établi par le Domaine Le Boulac. Les règles et règlements, qui s'appliquent à toutes les locations, se trouvent dans le dossier d'information dans chaque bungalow. Le règlement intérieur est également disponible pour consultation à la réception.

Article 12 : Plaintes

Malgré tous les soins apportés par le Domaine Le Boulac, il peut arriver que vous ayez une plainte justifiée. Cette plainte doit être faite sur place et directement auprès de la direction du parc afin de lui donner la possibilité de résoudre le problème immédiatement.

Article 13 : Force Majeure

Domaine Le Boulac n'est pas responsable de la force majeure si l'exécution du contrat est empêchée en tout ou en partie, temporairement ou non, par des circonstances indépendantes de la volonté de Domaine Le Boulac, y compris les risques de guerre, les grèves du personnel, les blocus, les incendies, les tempêtes et autres perturbations ou événements.

Article 14 : Réserve générale

Votre partie contractante est le propriétaire individuel du bungalow, représenté par le Domaine Le Boulac, Rue du Bois 36, B-6941 Izier (Durbuy).

Ces conditions générales s'appliquent à toutes les réservations effectuées directement ou indirectement avec le Domaine Le Boulac.

Le contenu de nos publications est susceptible d'être modifié. Les erreurs d'impression évidentes ne sont pas contraignantes. Toutes les publications antérieures sont annulées.